

Avis d'Appel d'Offres Ouvert local N°DNCMP/95/T/2022-2023 relatif aux Travaux de construction d'une unité de traitement de miel (lot 1), l'aménagement et la réhabilitation des bornes fontaines (lot 2) et la fourniture des ruches modernes (lot 3).

Date de publication : ...9.../12.../ 2022

Date d'ouverture: ...29.../12.../20...

Objet de l'Appel d'Offres

1. La commune de MWUMBA invite par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour **la réalisation des Travaux de construction d'une unité de traitement de miel (lot 1), l'aménagement et la réhabilitation des bornes fontaines (lot 2), la fourniture des ruches modernes (Ruche Langstroth et Ruche Horizontale) (lot 3), .**

Le marché est composé de 3 lots.

2. Le Gouvernement du Burundi a obtenu un financement de la commune marocaine d'Argana dans l'optique d'appuyer le développement du secteur apicole et hydraulique .La Commune de MWUMBA à l'intention d'utiliser ces fonds pour effectuer des paiements au titre des marchés **de construction d'une unité de traitement de miel, l'aménagement et réhabilitation des bornes fontaines et la fourniture des ruches modernes**, signalés précédemment.

Spécification du marché

3. Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi.

4. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont répartis en (3) lot.

5. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de **trois (4) mois calendrier**

Conditions de participations

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales, participant à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement de soumissionnaires (consortium) et possédant les capacités techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

7. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

8. Le Dossier d'Appel d'offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

Au Bureau de la Commune MWUMBA

9. Le Dossier d'Appel d'offres en Français peut être acheté par tout Soumissionnaire éligible et intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre versement d'un montant non remboursable de **cent mille francs burundais (100 000 FBU) dont 50 000 FBU sur le compte N° 93117-90 ouvert à la BCB(Agence Ngozi) au nom de la Commune MWUMBA et une autre somme de 50 000 FBU payable au compte N° 10003 (sous-compte de transit des recettes non fiscales) ouvert à la Banque de la République du BURUNDI (BRB) au nom de l'Office Burundais des Recettes.**

Le dossier d'appel d'offres se fera obligatoirement par **retrait au secrétariat de la Commune MWUMBA tous les jours ouvrables.**

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

10. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

-Monsieur l'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

Visite du site

11. Une visite guidée des sites sera organisée le 19/12 2022 à partir de 10h00.
La visite est obligatoire.

Présentation de l'offre

12. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission de :

- **5 000 000 de francs burundais pour lot 1.**
- **4 000 000 de francs burundais pour le lot 2**
- **3 000 000 de francs burundais pour le lot 3**

13. Les offres doivent être soumises à : **La commune de MWUMBA**

Validité des offres.

14. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres.

15. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, **au plus tard le 29/12 2022... à 10h00.**

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

16. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants et éventuellement d'un représentant de la DNCMP à l'adresse mentionnée ci-dessus le 29/12/2022 à

10h00. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

Critères de qualification des soumissionnaires.

17. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

16.1. Au niveau administratif :

- a) Renseignements sur le soumissionnaire ; en ce qui concerne le statut juridique de l'Entreprise (ou de chaque entreprise en cas du groupement) ainsi que le formulaire Fra.
- b) la conformité par rapport à la législation nationale, notamment avoir un registre de commerce, le NIF, une attestation de non redevabilité de l'OBR et une attestation de régularité de l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS) en original ;
- c) une déclaration établissant que le soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises) et ses sous-traitants ne sont pas associés, directement ou indirectement, au consultant ou à toute autre entité ayant préparé les plans, les spécifications et autres documents d'appel d'offres pour le projet (pas de format exigé)

16.2. Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux analogues et présenter des procès-verbaux de réception délivrés par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception définitive / provisoire) ;

- b) Le plan de charge des marchés en cours ;
- c) Les principaux éléments du matériel envisagés pour la réalisation du marché ainsi que les preuves de possession ou de location;
- d) Les qualifications et l'expérience sur chantier des ingénieurs et techniciens dont la candidature est proposée pour le Marché.

16.3. Au niveau financier :

La preuve que l'entrepreneur est à mesure de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de solvabilité.

16.4. En cas de groupement

Les offres présentées par un groupement de deux ou plusieurs Entreprises doivent remplir les conditions suivantes :

- l'offre doit présenter tous les renseignements exigés ci-dessus pour chaque membre du groupement d'entreprises ;
- l'offre sera signée de manière à engager tous les membres du groupement ;
- l'un des membres sera nommé responsable du groupement ; cette nomination sera attestée par la présentation d'une procuration signée par les représentants de chacun des membres du groupement dûment habilités;

- l'offre comprendra un accord provisoire de groupement d'Entreprises qui établira notamment que tous ses membres seront responsables conjointement et solidairement pour l'exécution du Marché ; que le membre responsable sera autorisé à assumer les responsabilités et à recevoir des instructions pour le compte et au nom de l'un des membres et de tous ; que l'ensemble de l'exécution du Marché, y compris les paiements, lui sera exclusivement confié. Les membres doivent fournir un acte légalisé (notarié) de leur groupement.

Fait à Mwumba, le ⁶...../4²./2022

MANARIYO Jérémie

Administrateur Communal et

Personne Responsable des Marchés Publics

